

INDICATEUR : INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE DE L'INDUSTRIE

THEME : ÉNERGIE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

1 INTERET ET ELEMENTS D'INTERPRETATION DE L'INDICATEUR

Question posée par l'indicateur :

Quelle est l'évolution de la consommation énergétique annuelle du secteur secondaire ?
Quelle est l'évolution de l'intensité énergétique du secteur industriel ? Y-a-t-il un découplage entre l'évolution de la production industrielle et la consommation d'énergie ?

Contextualisation de l'indicateur :

Notre société actuelle recourt de façon importante à l'énergie pour fonctionner : chauffage, refroidissement, éclairage, déplacements, processus industriels, fonctionnement des appareillages, ... En l'occurrence, le secteur secondaire correspond, d'après les données disponibles, au plus faible consommateur d'énergie en Région bruxelloise, après les logements, le secteur tertiaire et les transports.

A l'heure actuelle, la principale source d'énergie correspond aux énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon, ...). Ce sont des ressources qui sont limitées et dont la combustion a un impact sur l'environnement : émission de polluants tels que le CO₂ (principal gaz à effet de serre), NO_x, SO₂, particules fines,

Par conséquent, limiter la consommation d'énergie et augmenter l'efficacité énergétique est devenu une priorité au niveau international. Notamment, la directive 2023/1791/EU relative à l'efficacité énergétique implique une utilisation plus efficace de l'énergie au sein de tous les Etats Membres, dans toutes les étapes de la chaîne énergétique (depuis sa production jusqu'à sa consommation finale).

Notons cependant qu'une société en croissance peut être à l'origine d'une consommation d'énergie croissante même si son efficacité énergétique augmente. Le recours à des indicateurs d'intensité énergétique permet de relativiser cet aspect, en rapportant la consommation totale aux unités de consommation ou aux unités produites.

Au niveau national ou international, les indicateurs d'intensité énergétique sont généralement calculés par rapport au PIB ou par rapport au nombre d'habitants, et sont essentiellement plébiscités en vue de comparaisons inter-régionales ou internationales.

Ils ont cependant des limites (voir fiche méthodologique relative à l'intensité énergétique globale de la RBC), et gagnent à être complétés par une analyse sectorielle plus détaillée (concernant le secteur secondaire dans ce cas-ci).

Objectifs quantitatifs à atteindre :

La directive 2023/1791/EU relative à l'efficacité énergétique vise à réduire la consommation d'énergie de l'Union européenne. Si la directive oblige au travers de son article 8 les États membres à atteindre un objectif cumulé d'économies d'énergie au stade de l'utilisation finale, aucun objectif quantitatif spécifique n'est imposé pour l'intensité énergétique.

D'un point de vue qualitatif, globalement, une amélioration de l'intensité énergétique est généralement préconisée... mais dans le respect d'une qualité fonctionnement optimale de l'économie bruxelloise et d'une qualité de vie optimale pour les habitants.

Cette amélioration de l'intensité énergétique peut résulter :



- d'une diminution de la demande d'énergie (pour les processus industriels, suite à une évolution de la structure industrielle bruxelloise, ...) ;
- d'une utilisation plus efficace de l'énergie (c'est-à-dire en utilisant moins d'énergie pour un même service) ;
- ou d'une combinaison des deux facteurs.

D'un point de vue environnemental cependant, les impacts dépendront essentiellement de la quantité totale d'énergie consommée et du mode de production de cette énergie (c'est-à-dire de la technologie utilisée pour la produire).

2 FONDEMENTS METHODOLOGIQUES

Définitions :

- L'intensité énergétique : elle correspond au rapport entre la quantité d'énergie consommée par un secteur et une variable représentative de ce secteur (habitants, travailleurs, nombre ou surface de logements ou de bureaux, valeur ajoutée, ...). Par conséquent, une intensité énergétique plus élevée correspond :
 - soit à une consommation plus importante d'énergie par unité de la variable envisagée,
 - soit à une réduction de la variable représentative utilisée (diminution de la valeur du dénominateur dans le rapport calculé),
 - soit à une combinaison des deux.
- En particulier, l'intensité énergétique industrielle se définit comme le rapport entre la consommation énergétique finale de ce secteur et une variable représentative de la production industrielle. Vu la mécanisation importante des activités industrielles, l'unité de production la plus adaptée est la valeur ajoutée en volume. Celle-ci est privilégiée par rapport à la valeur ajoutée à prix courant, influencée par l'inflation et donc moins représentative des quantités produites. L'indicateur d'intensité énergétique du secteur industriel envisagé ici est donc la consommation énergétique totale de l'industrie par unité de valeur ajoutée en volume du secteur secondaire (selon la définition précisée dans la rubrique "source des données").

Unité : MWh PCI/million d'euros de valeur ajoutée en volume

Mode de calcul et données utilisées :

Numérateur :

La principale source de données concernant la consommation énergétique régionale, du secteur secondaire dans ce cas-ci, correspond au bilan énergétique bruxellois établi annuellement depuis 1990.

Le bilan énergétique décrit les quantités d'énergie importées, produites, transformées et consommées dans la Région pour chaque année depuis 1990.

Le bilan réalisé en 2023 pour la période 1990-2021 dans sa version 2021.2.1 a été utilisé ici.

Remarque : par comparaison à d'autres indicateurs de la consommation d'énergie, il n'est appliqué aucune normalisation climatique aux consommations industrielles, car leur dépendance au climat est considérée négligeable.

Dénominateur : Valeur ajoutée en volume (Euros chaînés, année de base 2015)

Source des données utilisées :

Numérateur :

Bruxelles Environnement, bilans énergétiques régionaux et calculs spécifiques

Dénominateur : IBSA, valeurs fournies sur demande (contact : Anne Franklin). Afin de rester cohérent avec la classification sectorielle adoptée dans le bilan énergétique, seuls les



secteurs liés aux codifications NACE Rev2 5 à 43, excepté 19, 35, 36, 38 (cf. secteur tertiaire), sont pris en compte.

Périodicité conseillée de mise à jour de l'indicateur :

Annuelle

3 COMMENTAIRES RELATIFS A LA METHODOLOGIE OU A L'INTERPRETATION DE L'INDICATEUR

Limitation /précaution d'utilisation de l'indicateur :

Les données du bilan énergétique ne sont pas toutes équivalentes : données réelles, estimations et résultats de modélisations (dont des extrapolations réalisées afin de compenser les données manquantes) à partir des données disponibles.

Les indicateurs d'intensité énergétique ont pour objectif d'étudier la quantité d'énergie utilisée par unité (par unité de valeur ajoutée en volume dans ce cas-ci). L'objectif est d'évaluer l'évolution dans le temps de ce rapport, afin d'appréhender de façon indirecte l'évolution de l'efficacité énergétique du secteur secondaire. Ceci ne présage donc en rien de l'importance de la consommation sectorielle au sein de la consommation totale régionale. En outre, les caractéristiques socio-économiques de la Région (types d'activité, ...) ne sont prises en compte que de façon très globale (valeur régionale). Une analyse complémentaire, plus détaillée, des facteurs explicatifs est par conséquent à privilégier avant de tirer toute conclusion. En particulier dans ce cas, le tissu industriel étant limité en Région bruxelloise, une évolution de l'activité ou du type d'activité est susceptible d'avoir des conséquences importantes sur le résultat du calcul.

4 LIENS AVEC D'AUTRES INDICATEURS OU DONNEES (RAPPORTS SUR L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT BRUXELLOIS)

Indicateurs "Energie et changements climatiques" :

- Consommation finale d'énergie en RBC
- Intensité énergétique globale
- Intensité énergétique des logements
- Intensité énergétique du secteur tertiaire
- Consommation d'énergie liée aux transports
- Emissions de gaz à effet de serre

Indicateurs "Air" :

- Emissions de substances acidifiantes
- Emissions de précurseurs d'ozone
- Emissions de PM10 primaires

5 PRINCIPALES INSTITUTIONS IMPLIQUEES DANS LE DEVELOPPEMENT D'INDICATEURS SIMILAIRES (EUROPE, BELGIQUE, AUTRE SI PERTINENT)

Région wallonne :

SPW Wallonie énergie

Bilans énergétiques wallons / Bilan industrie 2020

Disponible sur :

<https://energie.wallonie.be/fr/bilan-industrie-2020.html?IDC=6288&IDD=171576>

Union européenne :

AEE

Total final energy intensity, and final energy intensity by sector

Disponible sur :

https://www.eea.europa.eu/data-and-maps/daviz/final-energy-intensity-by-sector-4#tab-chart_1



6 REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES (METHODOLOGIE, INTERPRETATION)

/

7 COUVERTURE SPATIO-TEMPORELLE

Série temporelle disponible :

1990 - 2021

Couverture spatiale des données :

Région de Bruxelles-Capitale

Date de dernière mise à jour de l'indicateur : novembre 2023

Date de dernière mise à jour de cette fiche méthodologique : janvier 2024

